



**Commission de consolidation
de la paix**

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session

Configuration pour le Burundi

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 décembre 2006, à 15 heures

Président : M. Løvald (Norvège)

Sommaire

Consolidation de la paix au Burundi (*suite*)

Note : Le présent document a déjà été publié le 9 mars 2007 sous la cote PBC/BUR/2006/SR.4;
voir PBC/1/INF/2.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances de la Commission seront publiées sous forme de rectificatif.



La séance est ouverte à 15 h 30.

Consolidation de la paix au Burundi (*suite*)

Déterminer les lacunes à combler (*suite*)

1. **M. Da Silva** (Brésil) dit que diverses questions, telles que la réconciliation politique, la sécurité et le développement doivent être traitées parallèlement de manière à se renforcer l'une l'autre. Le Burundi ne doit pas devenir simplement une collection de programmes de développement. Un plan de travail qui tienne compte des priorités des Burundais eux-mêmes s'impose. Un tel plan devrait avoir pour principales priorités le fonctionnement des grandes institutions de l'État, l'élimination de la pauvreté et la fourniture de services de base à la population. La réforme du secteur de la justice doit être menée conjointement avec celle d'autres secteurs tels que celui de la sécurité et des forces de police et celui du système pénitentiaire.

2. **M. Ayebare** (Ouganda) dit qu'une manière d'améliorer les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix consisterait à tenir davantage de réunions d'experts avant les réunions consacrées aux pays. Par ailleurs, la Commission doit appuyer les priorités fixées par le Gouvernement burundais lui-même. L'une de ces priorités est le renforcement de la sécurité.

3. L'Ouganda a participé aux pourparlers entre le Gouvernement et le Parti pour la libération du peuple Hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) qui ont abouti à l'accord global de cessez-le-feu, et a fait tout son possible pour que cet accord soit appliqué. Avec l'Afrique du Sud, l'Ouganda s'efforce d'organiser une rencontre avec le Burundi en marge de la prochaine Conférence des Grands Lacs pour essayer de répondre aux préoccupations du PALIPEHUTU-FNL en ce qui concerne l'immunité prévue dans l'accord pour ses membres. Des assurances sur ce point pourraient encourager les dirigeants de ce mouvement à rentrer au Burundi.

4. Le Burundi vient d'adhérer à la Communauté de l'Afrique de l'Est. Il s'agit là d'un tournant important au plan des institutions et de la consolidation de la paix car il en découle que le Parlement et le système judiciaire du pays devront être harmonisés avec ceux de la Communauté.

5. **M. Kamana** (Burundi), répondant aux questions posées, dit qu'un des principaux doutes exprimés

semble être de savoir si le Burundi aurait dû soumettre un plan d'action. Suivant les recommandations de la réunion d'octobre, son gouvernement a rencontré les partenaires de la communauté internationale et de la société civile; le résultat de ces rencontres a été la soumission à la Commission d'un document contenant des projets de textes sur les priorités. Si ces projets sont acceptables pour la Commission, le représentant du Burundi rencontrera les partenaires de son pays à Bujumbura pour fixer un calendrier de mise en œuvre.

6. Dans le cadre de la consolidation de la paix, le soutien budgétaire demandé par le Burundi visait à aider à éviter les grèves que les fonctionnaires font toutes les semaines. Si les fonctionnaires se mettent en grève régulièrement et si les services de police et de sécurité se mettent de la partie, les troubles qui en résulteront auront une incidence néfaste sur la démocratie. La société civile et le Gouvernement semblent d'accord sur la question des droits de l'homme et sur le besoin de renforcer le système judiciaire. Si des violations graves des droits de l'homme avaient été commises dans les prisons, elles auraient été dénoncées par le représentant de la société civile. Les allégations selon lesquelles un représentant de l'Agence de lutte contre la corruption aurait été emprisonné pour avoir exprimé son avis sont sans fondement. En fait, le 11 décembre a été déclaré Journée de la lutte contre la corruption et a constitué une journée de réflexion pour les membres du Gouvernement, y compris les membres du Ministère pour la bonne gouvernance, et au sein de l'Agence.

7. Le Palais de justice de Bujumbura souffre d'une pénurie de salles d'audience. Chacun des quatre tribunaux ayant à connaître de plus d'un millier d'affaires, il est impossible que tous les accusés puissent bénéficier d'une audience publique. Le Gouvernement fait tout son possible pour que la détention préventive soit une exception et non la règle. L'orateur espère donc être en mesure de rentrer à Bujumbura avec une enveloppe.

8. **M. Malhotra** (Inde) dit que la Commission de consolidation de la paix doit aider le Burundi et qu'elle doit le faire le plus tôt possible. Le Burundi a fourni toutes les informations, les plans nationaux, les programmes et les priorités qui lui ont été demandés. Le pays connaît une situation difficile. Il conviendrait donc de modifier, dans le résumé du Président, la phrase selon laquelle « une enveloppe nationale sera mise à disposition au début de 2007, sous réserve de la

conversion des contributions annoncées par les donateurs en contributions en espèces ». La référence au début de 2007 n'est pas assez précise.

9. **Le Président** dit que les fonds étant déjà prêts à être versés, il y a lieu de revoir le texte du résumé du Président.

10. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) dit que malgré certaines défaillances systématiques que le Ministre a évoquées, le Gouvernement burundais fait de la correction de ces problèmes une priorité. Le Ministre dit la vérité et n'essaie pas de cacher les problèmes. Le Ministre, la société civile et les citoyens partagent le même point de vue. L'orateur pense, comme le représentant de l'Inde, que la Commission doit agir rapidement pour aider le Burundi. Par exemple, la fourniture d'une assistance qui permette de payer les salaires des fonctionnaires est conforme au mandat de la Commission.

11. **M. Mahmoud** (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le Burundi) est enchanté que le document de repérage ait reçu un bon accueil. Tout complément d'information qui permette de l'améliorer sera le bienvenu. Le Burundi a élaboré de nombreuses stratégies, notamment un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, un plan d'action commun, un plan d'urgence et un plan d'action qui ont été soumis directement au Fonds en vue d'activités permettant une consolidation immédiate de la paix. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix est en possession de ce dernier plan. D'ici à la fin du mois de janvier, un plan d'action sera finalisé grâce aux contributions du Gouvernement, des donateurs et de l'ONU, qui précisera les mesures à prendre dans les deux années à venir. Les éléments qui ne seront pas financés par le Fonds seront tous intégrés dans un unique plan d'action de suivi.

12. Le Gouvernement fait tout son possible pour traduire les objectifs à moyen et long terme du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en un plan sectoriel. Dans toute situation postconflictuelle, le déficit de capacité est énorme. La communauté internationale ne pourra pas tout faire à la place du Gouvernement, lequel a besoin de temps pour maîtriser tout ce qu'il présente à la Commission. L'orateur invite instamment la Commission à ne pas alourdir davantage le fardeau du Gouvernement burundais. Un plan d'action conjoint sera prêt d'ici à la prochaine réunion de la Commission. Il combinera les éléments

socioéconomiques et ceux répondant à la demande du Conseil de sécurité.

13. **Le Président** dit que le représentant de la Banque mondiale a demandé à participer à l'examen de ce point.

14. *À l'invitation du Président, M. Sow (Banque mondiale) prend place à la table du Bureau.*

15. **M. Sow** (Banque mondiale) dit que le facteur essentiel au moment de définir des projets pour le Burundi est la rapidité. Le soutien budgétaire sera crucial pendant un an ou deux si l'on veut ne pas risquer l'effondrement économique. Un effondrement économique signifierait que le Burundi serait dans l'impossibilité d'atteindre le point d'achèvement prévu dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui serait de mauvais augure à moyen terme.

16. **M. Abdelaziz** (Égypte) demande pourquoi le plan d'action a été remis directement au Fonds de consolidation de la paix sans passer d'abord par la Commission. Il ne peut accepter que le document soit adopté à la réunion. Des mesures concrètes sont nécessaires pour répondre aux besoins du peuple burundais. Il se déclare officiellement opposé à l'adoption du résumé du Président et demande que la séance soit suspendue en vue de consultations.

17. **M. Gaspar Martins** (Angola) dit que des informations sur la situation du Fonds de consolidation de la paix devraient être fournies à la Commission dans le cadre de sa réunion consacrée au Burundi pour l'aider à décider de la réponse à donner aux besoins urgents d'assistance de ce pays. Si la Commission a une idée claire des ressources à sa disposition, elle devrait être en mesure de donner à la demande d'assistance une réponse beaucoup plus précise que ce qui figure actuellement dans le résumé du Président qu'il y a lieu de modifier. L'objection que l'Égypte vient de soulever mérite d'être examinée plus en détail.

18. **M. Muñoz** (Chili) dit que le secteur privé a un rôle important à jouer pendant la période de transition. Les microentreprises et les petites entreprises doivent constituer une priorité car elles offrent une forte capacité d'absorption de main-d'œuvre pour autant qu'elles reçoivent un soutien adéquat. Il se demande si ces entreprises peuvent figurer parmi les priorités. Se faisant l'écho des déclarations faites par l'Inde et la Guinée-Bissau, l'orateur dit que c'est immédiatement

qu'il faut fournir une assistance au Burundi étant donné l'urgence de la situation dans laquelle se trouve ce pays. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix ne doit pas se limiter à la seule fourniture de secours d'urgence car elle a été conçue pour jouer un rôle à long terme. Par ailleurs, le Fonds est destiné à avoir un effet de catalyseur sur le processus de consolidation de la paix de sorte que des mesures doivent être prises avant que la paix ne soit menacée. Pour répondre aux besoins pressants du pays, il convient donc de suivre une approche politique.

Mobilisation des ressources

19. **M^{me} McAskie** (Sous-Secrétaire générale au Bureau d'appui à la consolidation de la paix) dit qu'il importe d'établir une distinction entre, d'une part, la mobilisation des ressources et les besoins stratégiques de la Commission et, d'autre part, les besoins du Fonds de consolidation de la paix. Cela dit, le Fonds doit opérer dans le cadre arrêté par la Commission. Il existe deux mécanismes administratifs séparés pour le Fonds, à savoir le dispositif sur le terrain au Burundi et en Sierra Leone et le dispositif au Siège, où les contributions sont reçues et les fonds déboursés. Des progrès ont été faits dans les deux domaines.

20. Le plan de priorités pour le Fonds n'a pas été communiqué à la Commission parce qu'il n'a été reçu qu'au début du mois de décembre 2006. Mais il devrait être possible de le distribuer à la Commission avec l'accord de ses membres et des membres du Fonds. L'étape suivante devrait consister à procéder à un examen du plan de priorités et à approuver une enveloppe de tous les fonds destinés au Gouvernement. Le plan de priorités a beau avoir été reçu au début du mois de décembre 2006, il devrait être possible de fournir en urgence un projet d'enveloppe de l'ordre de 25 millions de dollars. Il faut noter que le Fonds fonctionne à partir de contributions en espèces et non de contributions annoncées. Le dispositif administratif nécessaire pour convertir les engagements en espèces a été mis en place.

21. Le Fonds doit s'occuper des grands problèmes de consolidation de la paix au Burundi mais n'a pas l'ampleur suffisante pour résoudre tous les problèmes auxquels le Gouvernement est confronté. À long terme, un soutien bilatéral et multilatéral supplémentaire sera nécessaire. La Commission est globalement responsable des questions de consolidation de la paix. Il est essentiel que le Bureau d'appui à la consolidation

de la paix tienne compte des délibérations de la Commission afin de coordonner le versement des fonds au Gouvernement. Selon le mandat du Fonds, les dépenses doivent être consacrées à des projets approuvés par le Gouvernement et les institutions des Nations Unies, étant entendu qu'il devrait être possible de faire participer d'autres acteurs, notamment le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile.

22. **Le Président** dit que le représentant du Fonds monétaire international a demandé à participer à l'examen de ce point.

23. *À l'invitation du Président, M. Mathieu (Fonds monétaire international) prend place à la table du Bureau.*

24. **M. Mathieu** (Fonds monétaire international) dit qu'une mission du Fonds monétaire international (FMI) est rentrée du Burundi où elle a achevé les discussions sur le cinquième examen dans le cadre du programme de réforme macroéconomique et structurelle appuyé par un dispositif relevant de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGF). En février 2007, le Conseil d'administration doit étudier la question de la clôture du cinquième examen. Un écart résiduel de financement du budget d'environ 15 millions de dollars pour 2007 reste à combler. Dans un contexte postconflictuel difficile, le Burundi a continué de faire des progrès en 2006 au plan de la réforme macroéconomique, avec une croissance réelle du PIB d'environ 5 % et une inflation très inférieure à 10 %. Tous les objectifs en matière de performances chiffrées ont été atteints à la fin de juin et à la fin de septembre 2006. On s'attend également à ce que les objectifs de la fin décembre soient atteints.

25. La mise en œuvre de la politique macroéconomique s'est vue sérieusement entravée par de grands retards dans le versement des fonds attendus au titre du soutien budgétaire extérieur. Confrontés à l'insuffisance des financements extérieurs, les pouvoirs publics ont réduit les dépenses primaires autres que les salaires de plus de 3 % du PIB, ce qui a ramené le financement bancaire intérieur bien en dessous des limites du programme. Le Gouvernement a fait preuve d'une grande discipline budgétaire malgré la forte attente dans laquelle se trouve le public de retombées positives de la paix. Bien que les réformes structurelles aient été retardées par suite des tensions politiques

survenues au milieu de 2006, l'allégement de ces tensions et la nomination d'une nouvelle équipe ministérielle ont facilité le processus de réforme. La perspective pour 2007 est celle d'une croissance légèrement supérieure et du maintien d'une inflation faible. Le budget pour 2007 prévoit une hausse des recettes de 20 % du PIB, avec l'appui de l'assistance technique du FMI. La part des dépenses sociales augmentera encore en 2007. Le maintien de l'augmentation de la masse salariale qui atteindra environ 2 % du PIB en 2007 est préoccupant. Des mesures prioritaires pour une gestion améliorée de la masse salariale sont mises en œuvre avec l'appui technique du FMI et de la Banque mondiale.

26. Les pouvoirs publics sont résolus à établir un partenariat étroit avec les donateurs et sont conscients du besoin de collaborer afin de renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance. Le cadre de partenariat avec les donateurs et les institutions financières internationales a été rétabli et le FMI fournit l'appui nécessaire. Le programme pour 2007 comporte un élément structurel important de renforcement des capacités et instaure des conditions favorables à une croissance soutenue dont le moteur est le secteur privé. Entre autres mesures, on a relancé le programme de privatisation, renforcé la bonne gouvernance et la transparence, réorganisé les statistiques nationales, renforcé la politique monétaire et supervisé le secteur bancaire.

27. **M. Ahmad** (Pakistan) dit que le plan de priorités soumis au Fonds doit être communiqué aux membres de la Commission qui est également chargée de réagir aux priorités et aux lacunes indiquées par le Gouvernement.

28. **Le Président** fait observer que la déclaration faite par le Ministre de la bonne gouvernance constitue un moyen important pour répondre aux priorités et corriger les lacunes.

29. **M. Malhotra** (Inde) dit qu'il est plus important d'effectuer à temps les versements que de transformer les contributions annoncées en contributions en espèces. En application du mandat du Fonds, il convient de procéder à une évaluation critique mutuelle afin que la Sous-Secrétaire générale au Bureau d'appui à la consolidation de la paix puisse déterminer le niveau de financement adéquat pour le Burundi compte tenu des besoins d'autres États. L'orateur demande à la Sous-Secrétaire générale de faire effectuer cette

évaluation critique mutuelle et de verser en urgence les fonds au Gouvernement. Il est urgent de réagir car le Gouvernement a répondu de manière pleinement satisfaisante aux demandes de la Commission. Le résumé du Président doit faire ressortir la nécessité de verser les fonds en urgence.

30. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit qu'il faut mener des consultations officielles pour revoir le résumé du Président. Une intervention urgente est nécessaire sous la forme d'une aide budgétaire extérieure.

31. **Le Président** dit que le représentant de la Communauté européenne a demandé à participer à l'examen de ce point.

32. *À l'invitation du Président, M. Valenzuela (Communauté européenne) prend place à la table du Bureau.*

33. **M. Valenzuela** (Communauté européenne) dit qu'il importe d'apporter des précisions à l'exercice de repérage car des informations supplémentaires sont nécessaires. Les indicateurs à court terme ont leur importance mais une stratégie de consolidation de la paix à long terme est cruciale si l'on veut mobiliser les efforts des donateurs.

La séance est suspendue à 16 h 50 et reprise à 17 heures.

34. **M. Kamana** (Burundi) dit que son gouvernement a pris les mesures appropriées après la fin du conflit. Il est évident que la Commission n'est pas censée résoudre tous les problèmes; son travail doit servir de catalyseur. Mais la délégation burundaise espère que les fonds qui permettront de combler le déficit seront versés avant la table ronde.

35. **Le Président** propose que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix revise le résumé du Président qui devrait être diffusé le 13 décembre 2006. Le résumé ainsi révisé devrait être soumis au Ministre de la bonne gouvernance avant qu'il ne rentre au Burundi.

36. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 17 h 10.